



MUNICIPALITÉ DE SAINT-VALÉRIEN-DE-MILTON

## AVIS PUBLIC

### ***DÉPÔT DU RÔLE D'ÉVALUATION FONCIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-VALÉRIEN-DE-MILTON***

Avis est par les présentes, donné par la soussignée, Caroline Lamothe, directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité de Saint-Valérien-de-Milton QUE :

Le rôle triennal d'évaluation foncière de la Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton devant servir pour l'année 2022, pour la troisième année du rôle triennal 2020-2021-2022, a été déposé à mon bureau le 7 septembre 2021 dans les délais prescrits et conformément aux dispositions de la Loi.

Toute personne peut en prendre connaissance en s'adressant au bureau municipal, sis au 960 Chemin Milton à Saint-Valérien-de-Milton durant les heures d'affaires régulières.

Conformément aux dispositions de l'article 74.1 de la Loi sur la fiscalité municipale, avis est également donné que toute personne ayant un intérêt à cet effet peut déposer, à l'égard de ce rôle, une demande de révision prévue par la section I du chapitre X de cette loi, au motif que l'évaluateur n'a pas effectué une modification qu'il aurait dû y apporter en vertu de la loi.

Pour être recevable, cette demande de révision devra remplir les conditions suivantes :

- Être faite sur le formulaire prescrit à cette fin et disponible à l'endroit mentionné ci-dessous;
- Être déposée à l'endroit suivant ou y être envoyée par courrier recommandé :

**MRC des Maskoutains  
Service de l'évaluation  
805 avenue du Palais  
Saint-Hyacinthe (Québec) J2S 5C6**

- Être déposée ou envoyé avant la fin de l'exercice financier qui suit celui au cours duquel est survenu l'événement justifiant la modification.
- Être accompagnée de la somme d'argent déterminée par le règlement adopté par la MRC des Maskoutains.

Donné à Saint-Valérien-de-Milton, ce 8e jour de septembre 2021.

Caroline Lamothe, DMA  
Directrice générale et secrétaire-trésorière